



HAL
open science

Les enjeux géopolitiques des Jeux des îles de l’océan Indien (1978-2027) : compétitions sportives et revendications territoriales en Indianocéanie

Gilles Lajoie, Olivier Naria, Louis Violette, Jean-François Beaulieu

► **To cite this version:**

Gilles Lajoie, Olivier Naria, Louis Violette, Jean-François Beaulieu. Les enjeux géopolitiques des Jeux des îles de l’océan Indien (1978-2027) : compétitions sportives et revendications territoriales en Indianocéanie. 27e Congrès du CESH, CESH, Jun 2024, Nanterre (92), France. hal-04621374

HAL Id: hal-04621374

<https://hal.science/hal-04621374>

Submitted on 24 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

27^{ème} Congrès international du CESH



Faire monde(s). Mondialisations du sport & Olympisme

4-6 juin 2024 Université Paris Nanterre (France)

Les enjeux géopolitiques des Jeux des Îles de l'Océan Indien (JIOI 1979-2027) : compétitions sportives et revendications territoriales en Indianocéanie.



Quelques mots d'introduction

Les Jeux des Îles
de l'Océan Indien



La Commission de
l'Océan Indien



« Les JIOI sont à la fois le terrain d'un regroupement sportif quelque peu déséquilibré, la résultante d'une dynamique post-coloniale axée sur le soft power à la française, ainsi que l'expression d'une volonté culturelle unificatrice dans un espace régional morcelé. Ces dichotomies se surajoutent à l'ambition de faire des JIOI une manifestation cyclique liée au mouvement olympique, agencée par des standards internationaux et, à ce titre, partie prenante de la globalisation sportive. Une situation qui hypothèque la compréhension de leur nature ».

(Violette, Naria, Fuchs 2023)

40 ans de coopération régionale et de compétitions sportives sur fond de revendications territoriales



1- Le soft power sportif (JIOI)

L'avènement des Jeux des Îles de l'océan Indien comme manifestation du soft power sportif français

2- La coopération régionale (COI)

L'avènement de la Commission de l'Océan Indien (COI) et l'angle mort des activités sportives : la coopération régionale à l'épreuve des contentieux territoriaux.

3- Regards croisés sur les trajectoires

La Commission de l'Océan Indien (COI) et les Jeux des Îles de l'Océan Indien 40 ans plus tard.

*Éditions observées
à travers la presse
et la bibliographie
sur les JIOI*



Participants

Comores ; Madagascar (sauf 1979) ; Maldives ; Maurice ; Mayotte (depuis 2007*) ; Réunion ; Seychelles

**En 2003, La Réunion et Mayotte sont présentes sous une appellation et un maillot communs « France OI »*

Années (édition)	Villes hôtes (pays/territoire)
1979 (1^e)	Saint-Denis (Réunion)
1985 (2^e)	Port-Louis (Maurice)
1990 (3^e)	Antananarivo (Madagascar)
1993 (4^e)	Victoria (Seychelles)
1998 (5^e)	Saint-Denis (Réunion)
2003 (6^e)	Réduit (Maurice)
2007 (7^e)	Antananarivo (Madagascar)
2011 (8^e)	Victoria (Seychelles)
2015 (9^e)	Saint-Denis (Réunion)
2019 (10^e)	Port-Louis (Maurice)
2023 (11^e)	Antananarivo (Madagascar)

1- L'avènement des Jeux des Îles de l'océan Indien comme manifestation du soft power sportif français



Contexte de l'après-guerre : la montée des indépendances

Union française en 1946

Communauté française en 1958

Jeux de la Communauté française à Tananarive en 1960

Jeux de l'Amitié à Abidjan en 1961

Jeux à Dakar en 1963 (ouverts à des pays n'ayant pas appartenu à la Communauté)

FIN

« La pression des indépendances a pris de cours un projet politique envisagé à plus long terme ! »

É. Combeau-Mari (2009)

Avènement des premiers Jeux Africains (1965) sous l'égide de l'Union Africaine et création du Conseil supérieur des sports africains (1966)



1960-70 : montée des indépendances et universalisation du sport



Madagascar indépendante en 1960

Maurice indépendante en 1960

Les Comores indépendantes en 1975

Les Seychelles indépendantes en 1976

« Les nations africaines indépendantes perçoivent l'affiliation aux institutions sportives internationales comme gage d'une reconnaissance diplomatique »

(Augustin, J.-P. 1994)



1974 : création du Comité Régional Olympique et Sportif de La Réunion

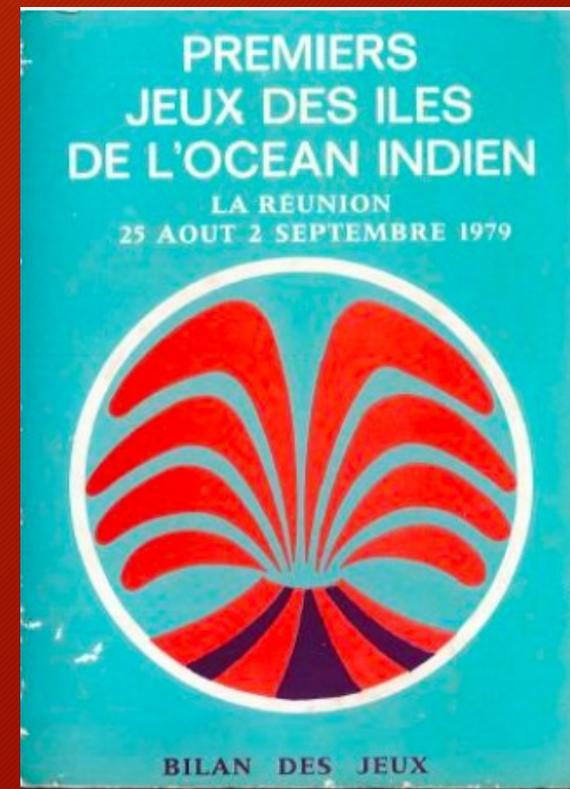


Deux objectifs :

- 1- Structurer le mouvement sportif réunionnais pour en assurer sa représentativité
- 2- Réaliser l'idée des Jeux des Îles de l'Océan Indien

Volonté locale de
structuration du mouvement
sportif

Volonté nationale de déployer
un soft power sportif en
Indianocéanie



Deux volontés qui convergent pour organiser les *premiers Jeux des Îles de l'Océan Indien* à La Réunion



CROS de La Réunion: volonté locale de structuration du mouvement sportif

Le sport comme vecteur important de coopération régionale dans la zone océan Indien, comme une idée généreuse ayant pour corollaires les compétitions, l'amitié, le respect et la fraternité entre les peuples.

État français dans le contexte du déploiement d'un soft power sportif en Indianocéanie

Le sport comme outil pour affirmer la puissance économique et la suprématie sportive de la « France-Réunion » dans la zone indianocéanique : « Alors naturellement, si ces Jeux sont organisés, à l'exemple des Jeux Olympiques, c'est évidemment pour que vous les gagniez ».

Valéry Giscard d'Estaing 16/10/1976

L'avènement douloureux *des premiers JIOI à La Réunion.*



1- Dénonciation du néocolonialisme par Madagascar et refus de participation aux 1^{ers} JIOI

Inscription à l'ordre du jour d'un sommet de l'OUA de « la question réunionnaise ». Le président malgache s'inquiète « *d'une forte concentration de forces françaises sur l'île de La Réunion [...] servant à mater la lutte révolutionnaire des Réunionnais et à assurer à l'Occident des bases solides en cas de guerre* ».
Didier Ratsiraka, 24/07/1978

2- Ingérence mauricienne dans la politique intérieure de la France et invite à l'indépendance

« *Nous pensons que c'est aux Réunionnais eux-mêmes de décider de leur avenir [...] L'indépendance exige de la discipline, du travail, des sacrifices. La dignité nationale ne s'acquiert qu'à ce prix-là et il faudrait savoir si les Réunionnais sont prêts à le payer...* »
Jean-Claude de l'Estrac 10/10/1978

3- Forfait du Sri Lanka

Le bilan amer

des premiers JIOI à La Réunion.



Point de vue français :
bilan positif

Rattrapage en termes d'équipements sportifs. Organisation générale des JIOI sans problème majeur. Succès sportif.

Point de vue des États
ayant participé

Fort ressentiment des îles démunies :

« la moisson de médailles d'or de La Réunion chagrine, c'est visible, et les dirigeants étrangers se demandent s'ils ne sont pas tombés dans un guet-apens... » [l'Équipe, le 30/08/1979](#)

« Si ces Jeux des îles démunies restaient la chasse gardée de La Réunion, ils seraient voués à la disparition ». [Le Mauricien, le 24/08/1979](#)

Les JIOI de 1985 et 1990

ou la revanche des « îles démunies » sur les terrains sportif et politique.



Retour de Madagascar sur
les terrains politique et
sportif.

*« Le CIO et son Pdt M. Samaranch attachent une
grande importance à ces Jeux Régionaux ».*

PV du CIJ - 30/04/1984

Madagascar termine sur la première marche du
podium avec 155 médailles dont 56 en or pour
fêter le 30^{ème} anniversaire de son indépendance.

Émergence de la
« question identitaire »
posée par Maurice et les
Comores à la « France-
Réunion »

*« Aux Jeux de 1979, l'équipe de basket de La
Réunion était composée moitié de Malgaches et
moitié de Comoriens ... »*

Propos du Président du CNO mauricien (Géréone, 2009)

*Modification de la Charte des JIOI à propos des
conditions de participation aux JIOI (ancienneté sur
l'île > 3ans + intérêts moraux présents sur l'île).*

--> Exclusion du champion réunionnais J.-L. Prianon

*Déploiement du soft power sportif
de la France par des aides
financières importantes accordées
aux pays organisateurs des JIOI*

2- L'avènement de la COI et l'angle mort des activités sportives : la coopération régionale à l'épreuve des contentieux territoriaux.



Contexte géopolitique et économique favorable



Convergence de vues géopolitiques entre Maurice, Madagascar et les Comores « *désireux de renforcer les liens d'amitié qui les unissent dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État* » → Déclaration de Port-Louis en 1982 puis Accord de Victoria en 1984

Une histoire en partage :
→ affirmation du concept de coopération régionale en Indianocéanie



« *Plus qu'un document légal, l'accord de Victoria, né de notre sentiment d'appartenance commune, renforcé par la réalité incontournable de notre voisinage, constitue un engagement à collaborer et à créer un avenir meilleur pour nos pays et nos peuples.* »

Discours de Maneesh Gobin, ministre mauricien des Affaires étrangères, pour les 40 ans de la COI

L'angle mort des activités sportives :

après la « question réunionnaise », c'est la « question mahoraise » qui est posée sous l'angle sportif.



La « question mahoraise » posée par les Comores depuis l'indépendance

Dès 1979, la non-participation questionne : « *« Mayotte n'est-elle pas en effet une île de l'océan Indien ? »* [Témoignages, le 29/08/1979](#) »

La réponse française

En 1987, La Réunion organise les Jeux des Îles des Jeunes en invitant les pays de la COI et Mayotte

La réponse à la réponse...

En 1993, La Commission de la Jeunesse et des Sports de l'océan Indien (CJSOI) est créée pour organiser SES Jeux de la Jeunesse et des Sports de l'océan Indien avec La Réunion mais sans Mayotte absente en 1995 et 1999

Fin de l'épreuve... sur pression politique du Président Jacques Chirac

En 2001, Mayotte peut participer mais en fusionnant ses équipes avec celles de La Réunion sous la bannière « France - Océan Indien »

La coopération régionale à l'épreuve des contentieux territoriaux avec Madagascar

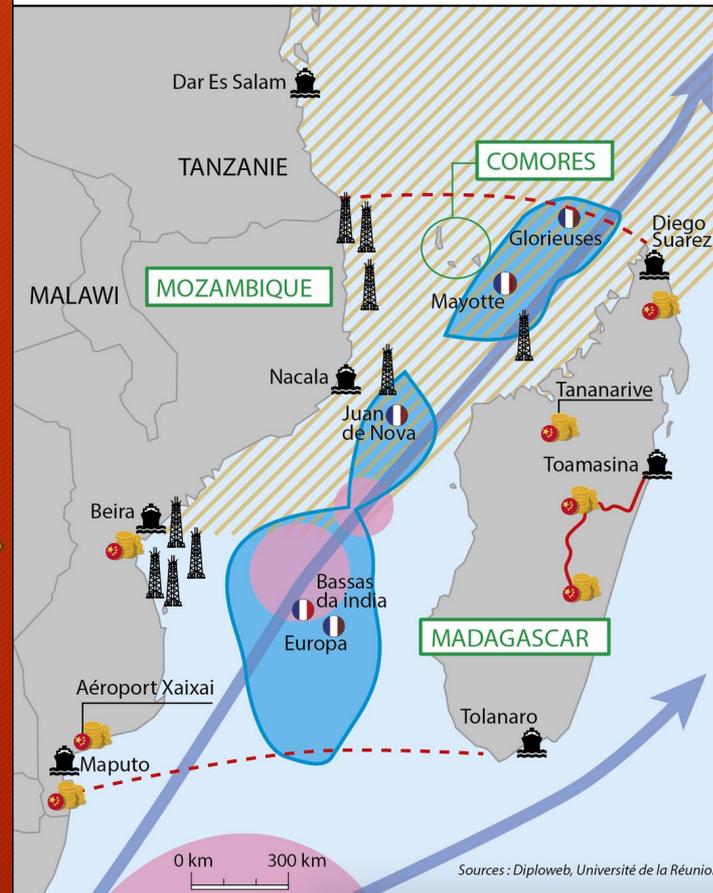
« Pour des raisons multiples, il est évident que le statut d'ancienne puissance coloniale de la France n'est pas toujours de nature à faciliter la coopération régionale dans la zone sud-ouest de l'océan Indien ». (André Oraison, 2016)



Revendications malgaches sur les îles Éparses situées dans le canal de Mozambique :

- Europa,
- Bassas da India,
- Juan de Nova,
- Les Glorieuses.

LE CANAL DU MOZAMBIQUE



Le canal du Mozambique en chiffres

Longueur : 1 600 km
Largeur : 419 km en son point le plus étroit
Profondeur : jusqu'à 3 200 m

30% du commerce mondial de pétrole y transite chaque année
Réserves estimées :
6 à 12 milliards de barils de pétrole
+ de 5 000 milliards de mètres cubes de gaz

Environ 5 000 navires l'empruntent chaque année, soit 14 navires par jour

La ZEE des îles françaises représente près de la moitié des espaces maritimes du canal

I - Une zone de concurrence régionale et internationale

ZEE française Îles sous souveraineté française

ÉTATS RIVERAINS

Limites du canal

Investissements chinois (infrastructures)

Gisements d'hydrocarbures

II - Un point de passage stratégique pour le commerce maritime mondial

Routes maritimes majeures

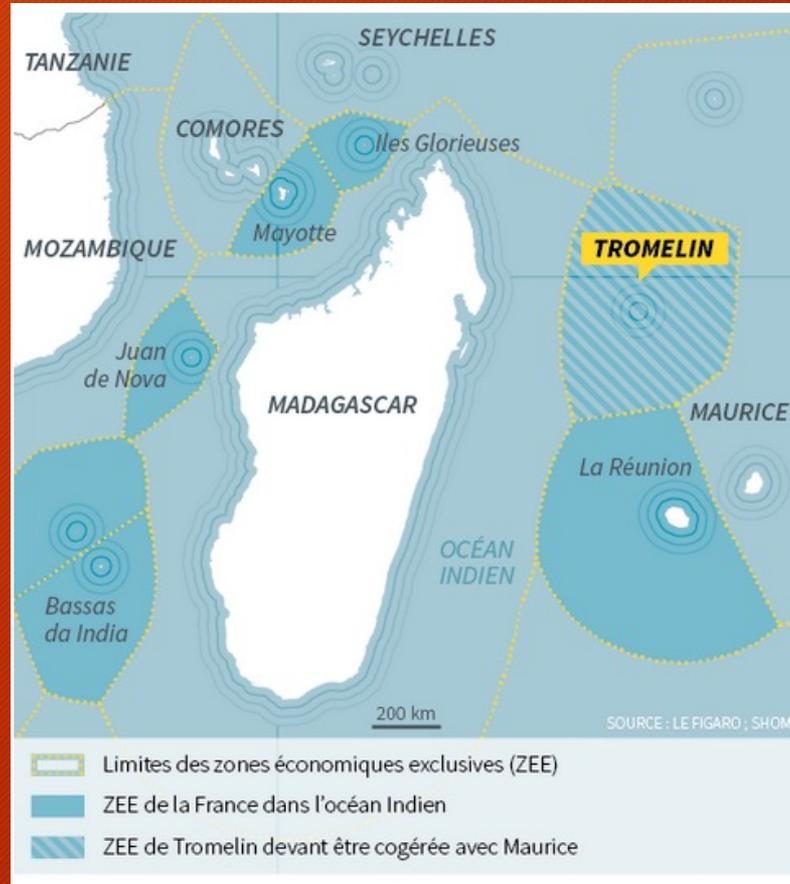
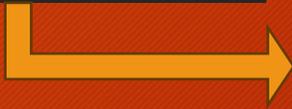
Principaux ports de commerce

Zone de piraterie Zone de pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN)

La coopération régionale à l'épreuve du contentieux territorial avec Maurice

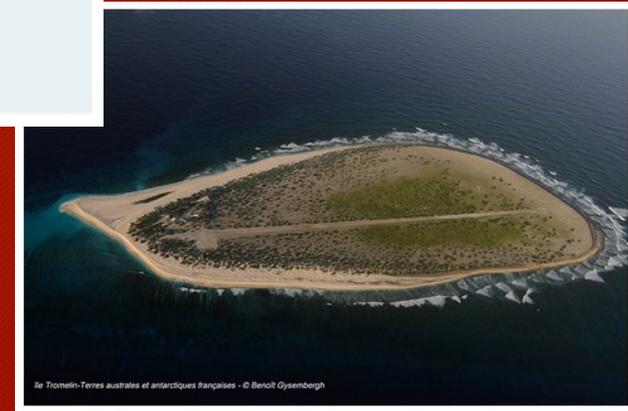


Revendication
malgache puis
mauricienne sur
Tromelin



Source : [TAAF](#), Benoît Gysembergh août 2010, image libre de droits

Position de la France : « Il ne saurait être question que la France renonce à la souveraineté sur Tromelin non seulement sur le principe mais aussi parce que cela pourrait avoir un impact sur les autres différends relatifs à des possessions françaises d'outre-mer, en particulier celui avec Madagascar à propos des îles Éparses situées dans le canal du Mozambique ». Alain Juppé, 2012.



3- La COI et les JIOI 40 ans plus tard.

L'élargissement des champs de coopération questionné de l'intérieur (« quand le Projet peut disparaître derrière les projets... »).
Bertile, W., « La construction politique de la COI », *Journal Témoignages*, 2013



Accord de Victoria signé en 1984

Objectif général : renforcement des liens d'amitié entre les États membres et établissement d'un cadre de coopération dans des domaines limités.

- diplomatie
- économie et commerce
- agriculture
- pêche maritime et conservation des écosystèmes
- culture
- sciences
- techniques de l'éducation
- justice

Révision de l'Accord à Moroni en 2019

Objectif général : extension du mandat de la Commission de l'Océan Indien à de nouveaux domaines de coopération (art. 2) :

- paix
- sécurité et gouvernance
- défense des intérêts insulaires
- économie bleue
- changement climatique
- sécurité alimentaire et sanitaire
- sécurité maritime
- protection civile
- coopération scientifique, académique et culturelle
- circulation des personnes dans l'espace de la COI, notamment par la connectivité aérienne, maritime et numérique, pour le rapprochement des peuples

L'imbrication des champs de coopération dans la zone Indopacifique visant tous l'intégration régionale. Le seul acronyme français est sensé porter la voix des îles de l'océan Indien.



Mais quelle voix et selon quelles voies ?

Le retour de la « question mahoraise » au Parlement français lors de la ratification de la révision de l'Accord de Victoria révisé en 2020.



« La France s'est diplomatiquement amputée de Mayotte pour adhérer à la COI, territoire français depuis 1841. Étonnant de vouloir encourager la coopération entre les îles francophones de l'océan Indien tout en en excluant par principe l'île de Mayotte. Un choix fait par Paris pour, vraisemblablement, ne pas froisser les Comores qui revendiquent Mayotte ».

Estelle Youssouffa, Députée de Mayotte - Mayotte Hebdo du 16/01/2023

POLITIQUE • OUTRE-MER

L'exclusion de Mayotte de la Commission de l'océan Indien sème la zizanie au Parlement

Paris s'est engagé dans cet accord international au titre de l'île de la Réunion, excluant toujours Mayotte, territoire revendiqué par les Comores. Sous la pression des élus, le gouvernement a retiré le projet de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Par Nathalie Guibert

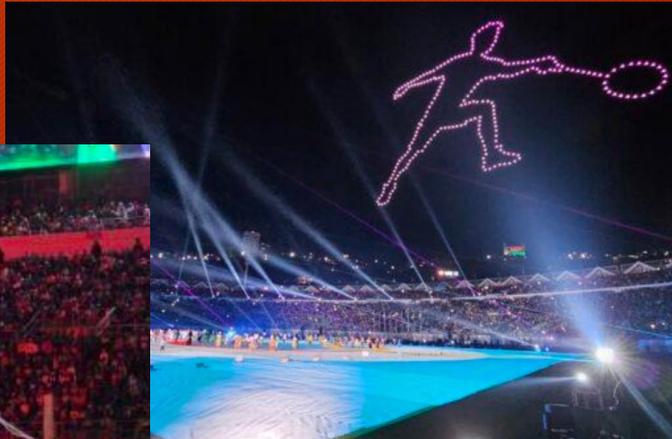
Publié le 24 janvier 2023 à 18h43, modifié le 01 avril 2023 à 17h20 • 🕒 Lecture 3 min.

Projet de ratification voté au Sénat mais retiré de l'ordre du jour à l'Assemblée nationale

Le Monde

Les JIOI de 2023 : une victoire du sport ?

« Et la médaille d'or est attribuée à... Andry Rajoelina ! Candidat hors concours de cette 18^{ème} épreuve des Jeux : le tremplin. En captant toute la lumière de ces Jeux et le prestige de la victoire des sportifs malgaches, quitte à jeter un voile noir sur des dizaines de victimes de la cérémonie d'ouverture, le président sortant a tiré grand profit de la manifestation sportive et des animations musicales offertes partout dans Tananarive ». [Le Quotidien de La Réunion, 5 septembre 2023](#)



Les JIOI organisés aux Comores ou l'incertitude du sport et de la diplomatie.

La litanie des candidatures impossibles et/ou refusées : 1990, 1998, 2003... et l'incident diplomatique de 2015



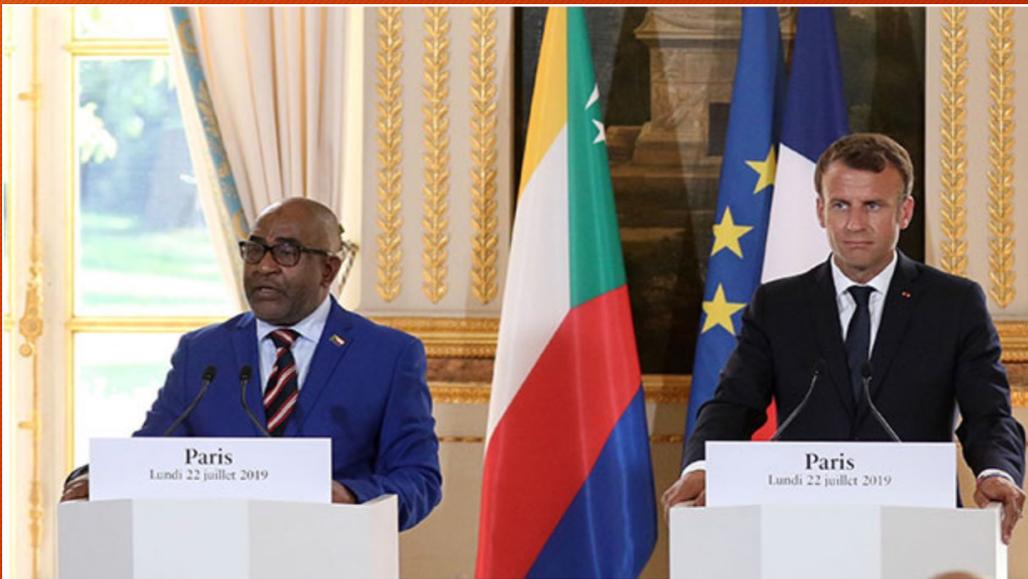
« Les JIOI sont régis par une charte. Elle dit clairement que Mayotte doit défilier sous la bannière des Jeux et sur l'hymne des Jeux. Ce n'est pas ce que nous avons vu. La délégation de Mayotte a défilé derrière le drapeau français. C'est de l'humiliation »

--> La délégation comorienne quitte le stade et les 9^{èmes} JIOI



photo Julien Azam

Les JIOI des Comores en 2027 : un pari sportif et diplomatique risqué ?



France - Comores : signature
d'un « partenariat ambitieux »

→ 150 M€ (financements AFD) dans
la formation, l'agriculture, la santé
et l'environnement ET un cadre
pour une circulation régulière et
maîtrisée de personnes entre les
Comores et Mayotte.

[LINFO.RE](#) - créé le 24.07.2019

« Lors de la visite du président Azali Assoumani à Paris, Emmanuel Macron a réaffirmé l'appartenance de Mayotte à la France, reconnaissant qu'il s'agit d'"un sujet de désaccord". Le locataire de l'Élysée a souligné que la France respectait le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais il a toutefois rappelé la volonté commune de passer au-delà des désaccords ».

Une problématique sportive astucieusement déplacée sur le terrain politique par le ministre comorien des sports en prévision des JIOI de 2027 dans l'archipel des Comores ...



Jeux des îles 2027 : Les Comores proposent d'accueillir des épreuves à Mayotte

océan indien



Djanfar Salim Le ministre comorien des sports • @Facebook Djanfar Salim |

Djaanfar Salim, ministre comorien des sports, déclare à Moroni le 11/09/2023 que « *l'île comorienne de Mayotte* » pourrait être associée à l'organisation des futurs JIOI pour accueillir des épreuves sportives ».

Réactions immédiates et enflammées des deux députés de Mayotte



M. Mansour Kamardine
Les Républicains

Mayotte (2^e circonscription) | Mandat en cours

Assemblée nationale



Mme Estelle Youssouffa
Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Mayotte (1^{re} circonscription) | Mandat en cours

Selon Mansour Kamardine, le ministre comorien des Sports profite de l'attribution des JIOI à son pays, décidée le 31 août, pour *"fouler aux pieds le choix historique, depuis 1841, des Mahorais d'être Français. Les Comores poursuivent leurs velléités de coloniser Mayotte"*

« La France a défendu mollement la candidature de Mayotte [...] la France, qui a présidé la COI en 2021, ne s'est jamais battue pour que les sportifs puissent défiler avec leur drapeau et avec leur hymne. Les Mahorais seraient donc apatrides ? C'est la même chose dans d'autres instances régionales ». (COI.)

Source : J. Talpin, clicanoo.re, Publié le 15/09/2023 « Jeux des Iles de l'océan Indien : nouvelles tensions entre Les Comores, Mayotte et Paris »

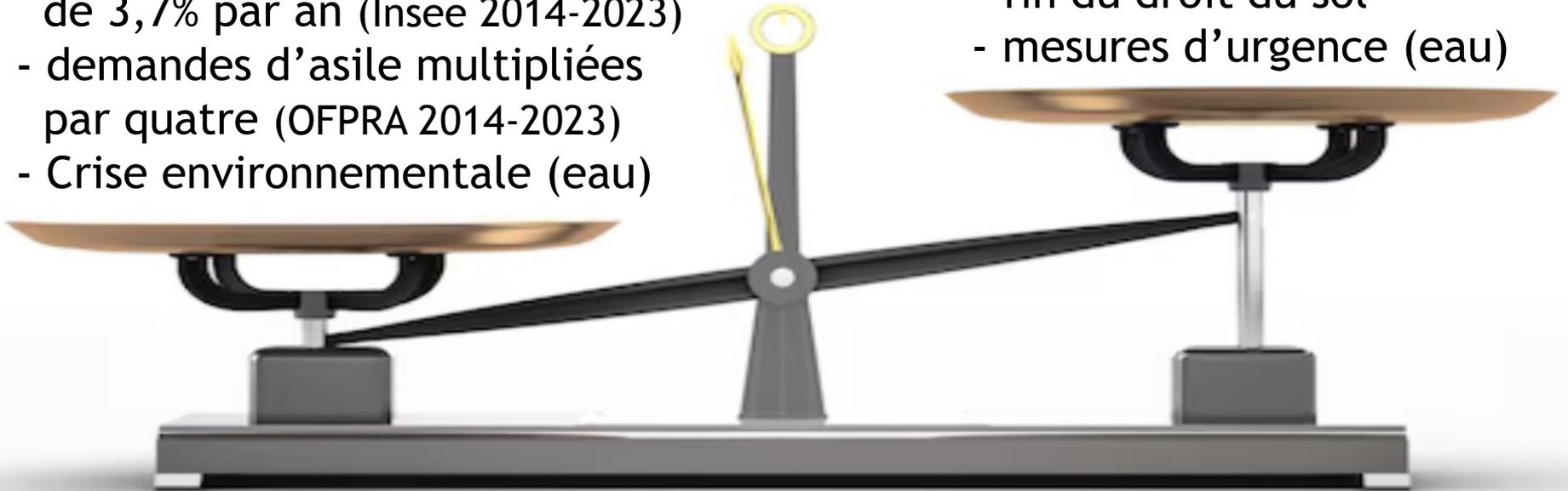


MAYOTTE EN CRISE: L'ÉTAT IMPUISSANT



- Crise migratoire sans précédent (27 000 reconduites à la frontière/an)
- Croissance démographique de 3,7% par an (Insee 2014-2023)
- demandes d'asile multipliées par quatre (OFPRA 2014-2023)
- Crise environnementale (eau)

- opération « Wumbushu »
- fin du droit du sol
- mesures d'urgence (eau)



Conclusion

Projet de loi de programmation de Mayotte qui sera examiné en conseil des ministres fin avril 2024

Proposition n°5 : « Intégrer Mayotte dans les instances de gouvernance régionales notamment la COI, et accompagner Mayotte à l'accueil des JIOI et au développement de relations économiques, culturelles et sportives avec les pays de la zone ».

?



**Stratégie
Indopacifique
de la France**



**UN TERRITOIRE
UNE VISION
UNE PROGRAMMATION**

Contribution du territoire
en vue du projet de loi Mayotte